



Commission des solidarités

4512 - Insertion sociale

Charte d'accueil des publics en insertion dans les lieux culturels du Bas-Rhin

Rapport n° CP/2011/739

Service gestionnaire :

Service de l'insertion et de l'emploi

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de vous présenter la « Charte pour l'accueil des publics en insertion dans les lieux culturels du Bas-Rhin », portée par l'association Tôt ou T'Art. Son objet est de garantir une cohérence et une qualité d'accueil des publics du champ social et de l'insertion dans l'ensemble des structures culturelles du Bas-Rhin, elle s'inscrit en cohérence avec les priorités affichées dans le Programme Départemental de l'insertion voté en juin 2010.

Constituant un outil au service des acteurs sociaux et culturels qui s'engagent dans cette démarche, elle formalise un engagement à la fois des acteurs de la Culture et des acteurs du Social et facilitera concrètement l'accès à la Culture des personnes en parcours d'insertion.

L'association Tôt ou t'Art développe l'accès aux structures culturelles des personnes en parcours d'insertion sociale et professionnelle. Son action est soutenue par le Conseil Général et une proposition de subvention d'un montant de 9 500 €, portant sur l'exercice 2011, est proposée à l'examen de la Commission permanente du 3 octobre 2011. En 2010, l'association a organisé la mise à disposition de 3 487 places aux publics en insertion dont au moins 236 bénéficiaires du RSA. Ces places gratuites ou au tarif unique de 3 € étaient proposées par 33 structures culturelles, dont le Vaisseau et le Château du Haut-Koenigsbourg.

Soucieuse de professionnaliser le rapprochement entre insertion et culture, l'association Tôt ou T'art, en lien avec les collectivités Bas-Rhinoises en particulier le Conseil Général et la Ville et Communauté urbaine de Strasbourg, a proposé d'élaborer une charte afin de poser les lignes directrices de cette démarche. D'octobre 2010 à octobre 2011, l'association Tôt ou t'Art a ainsi coordonné l'écriture de la charte, en concertation avec l'ensemble des acteurs sociaux et culturels et avec des bénéficiaires, autour des thématiques suivantes : **la communication, l'accompagnement et l'évaluation, la formation, la tarification et la billetterie.**

1. Les grands principes de la Charte :

La charte sera le référentiel pour l'ensemble des structures culturelles du Département et des acteurs sociaux, désireux de travailler au rapprochement entre l'insertion et la culture. Elle pose ainsi un certain nombre d'exigences que les structures adhérant à Tôt ou T'Art s'engageront à appliquer.

a Un interlocuteur identifié :

Un interlocuteur, identifié par chaque structure culturelle ou sociale, sera en charge de faire circuler l'information, de faire connaître l'offre culturelle accessible, de veiller à la bonne utilisation des contremarques et billets et de contribuer à l'évaluation des actions.

Pour le volet social, il est proposé que soit désigné un interlocuteur au sein du Service Insertion et Emploi, avec une déclinaison opérationnelle territoriale confiée à chaque Conseiller Territorial d'Insertion.

b Des projets et actions collectives visant un accès autonome à la culture ou à la pratique artistique :

L'accompagnement culturel que propose Tôt ou T'Art au chapitre III de la Charte confirme les modalités d'une aide à l'élaboration de projets collectifs adaptés, en réponse à des problématiques spécifiques à un territoire ou un public identifié ou en renforcement d'actions d'insertion déjà existantes.

c Le développement de compétences des référents et une charte destinée à évoluer :

L'animation de réseau, exercée et renforcée par Tôt ou T'Art, contribuera à l'actualisation des connaissances et au développement des savoir-faire de l'ensemble des référents du champ social et du champ culturel. Elle favorisera, s'il y a lieu, l'amélioration et les ajustements nécessaires aux procédures en place et permettra la prise en compte des problématiques émergentes.

d. Une offre culturelle formalisée et un accès des bénéficiaires rigoureusement géré :

Les lieux de diffusion culturelle définiront un nombre de places proposé gratuitement et/ou au tarif unique de 3 € et sensibiliseront les personnels à l'accueil des publics Tôt ou T'Art en billetterie. Dans ce cadre, des modalités favorisant l'accès des publics en insertion existent depuis plusieurs années au Vaisseau et au Château du Haut-Koenigsbourg. La Charte favorise une clarification de l'offre culturelle, la maîtrise des propositions relevant des responsables des sites culturels. Les contremarques ou bons d'échange seront reconnus sans que le bénéficiaire ait besoin de justifier son identité. En contrepartie, une rigueur exemplaire devra être assurée dans la gestion de l'octroi des places par les structures sociales.

Les principes de ce dispositif ont été validés par le Directeur du Vaisseau et du Château du Haut-Koenigsbourg.

2. Une démarche à la charnière de deux politiques phares du Département : l'insertion et le développement culturel

a. La culture, levier d'insertion :

Le périmètre départemental de la Charte est en parfaite congruence avec les orientations du Conseil Général fixées par le Programme Départemental d'Insertion, au croisement des politiques relatives à l'insertion et à la culture.

L'un des axes du Programme Départemental d'Insertion 2010-2013 est de renforcer l'accès aux loisirs, au sport et à la culture des publics en insertion éloignés des structures ou des pratiques culturelles pour des raisons psychologiques ou financières. Cette préoccupation est d'ores et déjà prise en considération par deux équipements culturels majeurs du Conseil Général : le Vaisseau et le Château du Haut-Koenigsbourg, partenaires de Tôt ou T'Art.

b. Le développement d'une offre départementale

En outre, cette charte prévoit d'étendre la démarche de mise en relation entre publics précaires et structures culturelles à l'ensemble du Département. Si le partenariat est d'ores et déjà bien ancré sur le territoire de la Communauté urbaine de Strasbourg, la charte affiche une ambition départementale, afin de porter la démarche sur l'ensemble des territoires du Département. Le développement de partenariats entre l'association Tôt ou

T'Art et les structures culturelles implantées dans les territoires de Wissembourg, Haguenau et Saverne est engagé.

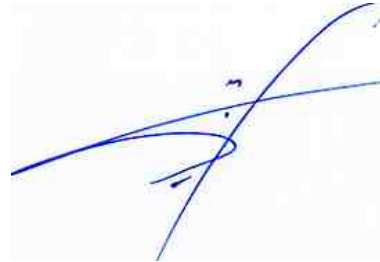
La « Charte d'accueil des publics en insertion dans les lieux culturels du Bas-Rhin » sera signée par la DRAC Alsace, le Conseil Général du Bas-Rhin, la Communauté Urbaine, la Ville de Strasbourg et l'association Tôt ou T'Art, le 6 octobre 2011, à l'occasion de la 10^{ème} année d'existence de l'association Tôt ou T'Art.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, approuve les principes généraux présentés et autorise le Président à signer la Charte d'accueil des publics en insertion dans les lieux culturels du Bas-Rhin.

Strasbourg, le 19/09/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL